

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 septembre 2014

Présents : BLANCHET Jean-Luc – BOUZON Charles – BOUZON Maryline – HOËN Martine – LUISET René - OLLINET Alain - RENAUD Daniel – SERVAJEAN Daniel – SILVESTRE Marcel – TARDY Lionel

Excusés : BUTHOD-GARÇON Freddy (pouvoir à LUISET René) – COLLOMB Pascal

Absent : Néant

Secrétaire : RENAUD Daniel

I – AFFAIRES GENERALES

1 – Ligne de marché Valezan – La Côte d'Aime – Aime

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la mise en place en 1994 par le Conseil Général et à la demande de la commune, d'une ligne de marché entre Valezan – La Côte d'Aime et Aime. Ce service a été instauré dans l'objectif de permettre aux personnes isolées, sans moyen de transport, de se rendre 1 fois par semaine au centre du bourg afin de profiter des services, du marché, des commerces....

Suite à la réforme des politiques départementales approuvée par l'Assemblée en juin 2013, qui prévoyait notamment le transfert du financement des lignes de marché et d'intérêt local aux Contrats Territoriaux de Savoie, le Conseil Général nous a informé le 14 mai dernier qu'il cesserait d'assurer la gestion et le financement de cette ligne. La ligne Valezan – La Cote d'Aime – Aime ne fait donc plus partie du réseau départemental des transports. Il appartient donc aux communes, qui souhaitent maintenir ces lignes de marché, de demander la délégation de compétence à la Direction des transports départementaux et de demander, le cas échéant, une participation financière via les CTS (Contrats territoriaux de Savoie).

Compte tenu de l'intérêt local de ce service public dédié à une population fragile et isolée et du lien créé ainsi entre le centre du bourg et ses villages, Monsieur le Maire propose de demander la délégation de compétence pour continuer à assurer ce service d'une part, et d'autre part à demander l'aide financière du CTS.

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre des économies drastiques que doit réaliser le Conseil Général, de nombreuses lignes de transport ont été supprimées dans le département, ou ont été fortement diminuées (comme c'est par exemple le cas pour les

lignes de transport scolaire). Il suggère ainsi de réfléchir à la possibilité de mettre en place un minibus, financé par la commune, afin de continuer à proposer ce service qui lutte contre l'isolement des personnes âgées dans nos villages.

Les taxis de la commune ainsi que les transports LOYET ont été contactés afin d'étudier le coût. Cette étude portera sur l'utilisation éventuelle des lignes de bus existantes (transport scolaire, hors mis le circuit de l'école primaire).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander au Département la délégation de compétence pour continuer à assurer ce service de navette, compte tenu de l'intérêt local de celui-ci dédié à une population isolée.

Il demande également l'aide financière au titre des Contrats Territoriaux de Savoie, suite à la réforme des politiques départementales qui prévoit le transfert du financement des lignes de marché.

2 – Réforme des rythmes scolaires

Dans le prolongement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, Madame Martine HOËN précise qu'il convient d'approuver la convention type qui sera conclue avec chacun des intervenants sur les temps d'activités périscolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'approbation de la convention à intervenir avec les prestataires extérieurs pour l'animation des temps d'activités périscolaires.

3- Coupes de bois 2015

Monsieur René LUISET soumet aux membres du Conseil Municipal le courrier de l'ONF concernant les prévisions de coupes de bois pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité de retenir l'option « bois façonnés »

Le mode de commercialisation « bois façonnés » consiste à vendre les bois non pas sur pied mais en bordure de route (mêmes recettes pour la commune, travail de meilleure qualité). La commune à travers l'ONF gère l'exploitation, le débardage et le transport selon ses exigences. De plus, cela permet de faire travailler des équipes de locaux et de livrer des scieries locales.

Dès lors que le mode de commercialisation est retenu et la parcelle martelée, l'ONF lance une consultation avec visite sur le terrain avec les différentes entreprises locales pour négocier les prix et donner les directives de travail.

4 – Refuge de La Balme : pico-centrale

Ce point ayant déjà été longuement évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 19 août, Monsieur René LUISET, chargé du suivi de ce dossier, explique qu'après avoir convoqué à plusieurs reprises tous les intervenants dans cette affaire, il en ressort que l'installation, telle qu'elle a été conçue à l'origine, ne peut fonctionner.

Il y a donc lieu de confier une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre au cabinet AXENNE qui assure déjà l'étude de la pico-centrale pour le compte d'ERDF.

A l'issue de cette mission, le cabinet AXENNE définira exactement les modalités de fonctionnement de l'installation électrique du refuge, des besoins en matériel à installer et du coût de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la mission du cabinet AXENNE pour un montant de 2 365.20 € TTC et vote une provision de 20 000 € pour les travaux complémentaires à prévoir.

Toutefois Monsieur le Maire précise qu'une déclaration a été faite auprès du service juridique de la commune afin de définir exactement les responsabilités de chacun, et en fonction des conclusions, une action judiciaire pourra être menée.

5 – Admission titres de recette en non valeur

Madame Le Receveur Municipal nous informe que le recouvrement de titres de recette (loyers impayés et frais de recouvrement sur impayés) pour un montant total de 546.36 € n'a pas pu être effectué par ses services.

Il convient donc d'admettre ces titres en non valeur.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'admettre ces titres en non valeur et inscrit les crédits budgétaires nécessaires au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables »

6 – Convention COVA : fourniture combustible

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes « Les Versants d'Aime » lance un appel d'offres concernant la fourniture de combustible. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de s'associer à cette consultation pour bénéficier de ces offres de prix pour tous les bâtiments communaux.

II – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 – Semaine bleue

Monsieur le Maire fait part des actions menées par la Communauté de Communes dans le cadre de « la semaine bleue » en faveur des personnes âgées, il invite la population à participer à ces manifestations qui sont destinées à rompre l'isolement de ces personnes, à travers de nombreuses activités proposées.

2 – Demande abri bus

Une demande d'abri bus a été faite pour le secteur La Corbière – Côte Rousse, pour les enfants empruntant le transport scolaire.

La commission des travaux est chargée de l'étude du dossier.

3 – Vandalisme

Un particulier a été victime de vandalisme; en effet ses géraniums ont été saccagés à plusieurs reprises.

Le Conseil Municipal ne peut que reprouver ces actions et dénonce ces incivilités.

4 – Sécurité secteur de la Sciaz

On nous a signalé un problème de sécurité routière sur le secteur de la Sciaz à proximité du déversoir du ruisseau traversant la route.
Une solution est à l'étude.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime le 30 septembre 2014

Le Maire,

Daniel RENAUD

